

Les Cordées de la réussite

Trame pour la formation des étudiants tuteurs

Support à l'attention des établissements d'enseignement supérieur Têtes de cordées

Septembre 2023

Notice explicative à l'attention des utilisateurs

Le présent document répond à un besoin exprimé par des Têtes de cordées existantes ou des établissements d'enseignement supérieur qui souhaitent rejoindre le dispositif.

Une enquête conduite par la DGESIP auprès des Têtes de cordées en 2022 a montré que 65% des répondants avaient mis en place un dispositif de formation des étudiants tuteurs. Parmi les autres, plusieurs affichaient leur volonté de formaliser leur formation et leur encadrement.

Certains établissements exprimaient le besoin de disposer de ressources nationales pour former et accompagner les étudiants qui s'engagent dans les Cordées de la réussite.

Par ailleurs, des établissements scolaires encordés, lesquels sont parties prenantes de l'accompagnement proposé à leurs élèves par les établissements d'enseignement supérieur, ont manifesté le souhait légitime de mieux connaître les mesures mises en place pour recruter, former et encadrer les étudiants qui interviennent auprès de leurs élèves, et d'y être associés.

L'ensemble de ces demandes ont été relayées par les référents académiques qui animent le dispositif dans les territoires.

Le document a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des référents académiques et de représentants de l'ONISEP, animé conjointement par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGESIP) du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Une Cordée de la réussite constitue un partenariat entre des établissements d'enseignement supérieur et des établissements scolaires dans le cadre de la politique pour l'égalité des chances. Dans ce cadre, des étudiants assurent auprès de collégiens et/ou de lycéens scolarisés dans un collège ou un lycée encordé un tutorat qui peut se traduire par des actions très diverses, avec un accompagnement individuel et/ou collectif des élèves bénéficiaires. Les étudiants qui s'engagent dans une Cordée de la réussite, quels que soient le type et les modalités de leur intervention, sont dénommés « étudiants tuteurs ».

Il convient d'accompagner ces étudiants dans cette mission, d'une part pour leur permettre d'exercer au mieux leur mission et, d'autre part, pour qu'ils puissent valoriser cette expérience dans leur parcours académique et leur future insertion professionnelle.

La formation et l'accompagnement des étudiants tuteurs participent fortement à l'efficacité de chacune des Cordées de la réussite.

La diversité des Cordées de la réussite est grande. Dans le cadre des marges de manœuvre qui leur sont offertes, les établissements partenaires développent des actions qui leur sont propres, en fonction notamment du contexte territorial, de l'âge des élèves bénéficiaires, et des formations dispensées par l'établissement Tête de cordée. Les orientations arrêtées et les activités programmées sont développées en fonction de ces spécificités et des besoins exprimés par l'établissement encordé, et selon les ressources dont dispose la Tête de cordée.

Cette grande diversité ne permet pas d'élaborer et de mettre à disposition un module de formation détaillé et outillé qui conviendrait à chacune des Cordées et à chacun des établissements Tête de cordée. Il revient à chaque Tête de cordée de développer un dispositif d'information, de recrutement, de formation et d'accompagnement des étudiants tuteurs adapté à la Cordée, dans le cadre d'un dialogue avec les établissements encordés partenaires.

Par ailleurs, des Têtes de cordées et des académies ont déjà développé - certaines depuis de nombreuses années - des sessions et des supports de formation et d'animation qui sont adaptés à leurs besoins.

L'objectif retenu ici est donc d'identifier des éléments considérés comme utiles à être portés à la connaissance des étudiants tuteurs. Le document présente ainsi une dimension institutionnelle.

Le document ne se veut en aucun cas prescriptif : il a vocation à alimenter les travaux conduits par chacune des Têtes de cordée.

Il est composé de 4 modules. Cette structuration n'est qu'indicative. Chacun des contenus pourra être ajusté, à la libre appréciation de la Tête de cordée pour des sessions de formation et d'accompagnement des tuteurs et dans des supports développés par chaque Cordée dans le cadre spécifique qui la caractérise.

→ Des suggestions sont formulées dans chacune des parties proposées ci-après. Elles apparaissent en bleu et sont précédées d'une flèche.

Des supports ou liens internet viennent compléter ces pistes.

Cette production est le fruit d'un travail collaboratif qui a mobilisé en 2023 une dizaine de référents académiques Cordées de la réussite et des représentants de l'ONISEP.

Des productions et supports mis en ligne par des Têtes de cordées viennent compléter les propositions.

Nous remercions l'ensemble de ces contributeurs.

La trame proposée vient compléter le Guide méthodologique à destination des Têtes de cordées mis à disposition sur le [site du MESR](#), dans la rubrique dédiée au dispositif Cordées de la réussite.

Le présent document est en ligne dans cette rubrique.

Ces ressources seront également disponibles sur le site de l'[ONISEP](#) sur celui de la [DGESCO](#).

Comme toutes les autres ressources mises à disposition des acteurs des Cordées de la réussite, ce document a vocation à évoluer en bénéficiant de leurs contributions, dans le cadre de la dynamique de réseau et de mutualisation développée par la DGESIP et la DGESCO avec les référents académiques.

Toute suggestion, proposition de support ou question pourra être adressée à l'adresse générique suivante, partagée par la DGESIP et la DGESCO : cordeesdelareussite@education.gouv.fr



Des contributions peuvent également être formulées sur l'espace collaboratif ouvert aux référents des Têtes de cordées et aux référents académiques (espace « Whaller » ; inscription sur demande à bertrand.riffiod@enseignementsup.gouv.fr).

Les référents académiques pourront également être sollicités par les partenaires des Cordées ; ils constituent notamment des relais pour animer le réseau au plan territorial.

Table des matières

Module 1 : Présentation des Cordées de la réussite	6
1. Le dispositif Cordées de la réussite	6
2. Les textes : l'instruction de 2020 et la Charte des Cordées de la réussite.....	7
3. Les diverses actions collectives et individuelles.....	8
4. Le contexte spécifique de la Cordée	9
41. La Tête de cordée	9
42. Les établissements encordés.....	10
43. Le programme d'actions de la Cordée	10
Module 2 : Le contexte dans lequel interviennent les étudiants tuteurs	12
1. Les inégalités.....	12
2. Les évolutions récentes au collège et au lycée.....	13
3. Concernant la transition collège-lycée : le panorama de l'offre de formation locale	13
4. Concernant l'accès à l'enseignement supérieur.....	14
5. Les familles, leur influence dans l'orientation	15
Module 3 : La fonction de tuteur dans la Cordée	16
1. Le positionnement du tuteur.....	16
2. Les valeurs de la République, notamment les principes et les règles concernant la laïcité dans le second degré et le principe de neutralité	20
3. Les règles juridiques relatives à l'encadrement de mineurs, la gestion des déplacements et des sorties	22
Module 4 : La valorisation de l'engagement des étudiants tuteurs et des compétences acquises.....	23
1. La valorisation par l'établissement de l'engagement de ses étudiants tuteurs	23
2. La valorisation des compétences acquises par les étudiants tuteurs	23
3. Le dispositif de suivi et de soutien des étudiants tuteurs	24

Module 1 : Présentation des Cordées de la réussite

1. Le dispositif Cordées de la réussite

Les objectifs : les Cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Le dispositif vise à donner à chaque élève les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet d'orientation, quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

Le dispositif est ouvert à une large part des élèves de chaque établissement encordé, sur la base du volontariat, sans aucune sélection opérée sur la base des résultats scolaires.

Il est pleinement inclusif à l'égard des élèves en situation de handicap.

Il s'adresse en priorité

- aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartier prioritaire politique de la ville (QPV), et en particulier dans les cités éducatives,
- aux élèves résidant dans des zones rurales et/ou isolées où les ambitions des collégiens et lycéens sont souvent bridées du fait de l'éloignement des métropoles,
- aux lycéens professionnels.

La coproduction, les acteurs, les modalités : une Cordée de la réussite repose sur un pilotage partagé entre, d'une part, une « Tête de cordée » et, d'autre part, des établissements de l'enseignement secondaire dits « encordés ». Le dispositif vise à mettre en place un accompagnement global, en fonction des besoins de chaque élève, au moyen de divers leviers : actions d'ouverture sociale et culturelle, conférences, rencontres inspirantes, découverte de secteurs professionnels et visites d'entreprises et d'administrations, travail sur les stéréotypes, activités orales, de prise de parole en public, tutorat individuel, mentorat...

Les étudiants mobilisés pour être tuteurs jouent un rôle essentiel auprès des élèves qui participent au dispositif, dans une logique de pair à pair.

Le référent de la formation d'enseignement supérieur Tête de cordée et le référent du collège/lycée encordé assurent une fonction clé dans la qualité du dialogue entre ces établissements et auprès des étudiants tuteurs qui doivent être formés, accompagnés et soutenus.

Quelques chiffres au plan national et académique

La mobilisation de l'ensemble des acteurs, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, académies et de l'ensemble des partenaires (ministères, associations, entreprises...) se poursuit. Pour l'année scolaire 2022-2023, près de 900 Cordées ont été déployées.

Les étudiants tuteurs n'ont pas vocation à avoir une vision détaillée du dispositif au plan national. Leur préoccupation est prioritairement centrée sur leur établissement.

→ Une présentation synthétique du dispositif Cordées de la réussite permettra de garantir que les étudiants tuteurs auront intégré les enjeux du dispositif, ses objectifs, son cadrage et les modalités de mise en œuvre et seront en capacité de répondre aux éventuelles questions des élèves qu'ils vont accompagner.

- Quelques chiffres clés sur le dispositif au plan national (source : [site du MESR](#)) et local (sources : les référents académiques Cordées de la réussite) peuvent utilement être diffusés pour donner aux étudiants tuteurs une vision globale de la dimension et du déploiement du dispositif.
- La production par le référent de la Tête de cordée d'un diaporama synthétique permettra de mettre à disposition des étudiants tuteurs un support qu'ils pourront utiliser dans leurs interventions.

Le site [des Cordées de la réussite géré par l'ONISEP](#) répertorie les Cordées dans les territoires.

Les rubriques dédiées aux Cordées sur les sites du MESR et du MENJ proposent des éléments institutionnels et des témoignages, notamment des vidéos produites par des établissements.

La rubrique Cordée proposée par chacune des 30 académies sur son site internet présente le contexte et l'ambition qui lui sont propres ainsi qu'un panorama des réalisations.

- [La page officielle LinkedIn « Les cordées de la réussite »](#), gérée par la DGESIP, permet d'accéder à une actualité continue diffusée par des acteurs de Cordées. Les établissements, mais également les tuteurs, et leurs représentants lorsqu'ils sont fédérés au sein d'une association, peuvent publier des posts pour valoriser et partager leurs initiatives et consulter les réalisations de leurs pairs. L'utilisation du hashtag #lescordéesdelaréussite dans les posts permet aux abonnés de les publier dans le fil « Activités » de la page.

2. Les textes : l'instruction de 2020 et la Charte des Cordées de la réussite

L'instruction interministérielle de 2020

- Ce document de référence n'a pas vocation à être lu en détail par les étudiants tuteurs. Il importe toutefois de le mentionner et d'en tirer les principaux éléments structurants. Les rubriques dédiées aux Cordées de la réussite des ministères en charge du dispositif (MESR et MENJ) pourront utilement être consultées.

La Charte de 2021

Chacun des acteurs d'une Cordée, dont les étudiants tuteurs, s'engage à respecter les éléments de cette charte.

- Elle peut être présentée dans le cadre d'une réunion d'information des étudiants destinée à promouvoir le dispositif et dans le cadre d'une session de formation.

Elle peut faire l'objet d'un temps plus formel avec les parties prenantes de la Cordée lors d'un événement (Ex. validation des candidatures d'étudiants pour être tuteur, lancement en début d'année du programme d'actions...) avec éventuellement une signature individuelle par chaque étudiant. Ce type d'évènement aide l'étudiant tuteur à se situer et à prendre conscience que son rôle est important et que son implication doit être réelle.

- La présentation du dispositif, si elle ne doit pas être fastidieuse, doit être suffisante pour garantir que les étudiants tuteurs intègrent les objectifs de ce dispositif en faveur de l'égalité des chances et les principales règles qu'ils s'engagent à respecter. Un diaporama synthétique pourrait utilement être mis à disposition des étudiants tuteurs par le référent de la Tête de cordée, en lien avec le référent académique.

Un collège ou un lycée peut être encordé à plusieurs Cordées, notamment pour présenter aux élèves la diversité des formations dans l'enseignement supérieur: études longues ou courtes, filières sélectives ou non, par apprentissage ou sous statut étudiant, écoles de la fonction publique... et de bénéficier des diverses activités de chacune de ces Cordées.

- Cette information peut être utile : les étudiants appelés à intervenir auprès des élèves de ces collèges et lycées peuvent être amenés à rencontrer les acteurs des autres Cordées et les élèves peuvent leur mentionner les actions menées avec d'autres établissements d'enseignement supérieur. Les tuteurs pourraient par ailleurs utilement dialoguer avec leurs pairs et développer des actions complémentaires, voire communes.

Des partenariats peuvent impliquer des associations, des collectivités territoriales, des entreprises, des administrations...

Dans le cadre de ces partenariats, d'autres acteurs peuvent intervenir : anciens élèves des établissements d'enseignement supérieur Têtes de cordées, salariés du secteur privé, agents publics, anciens élèves des écoles de service public, retraités, mentors encadrés par des associations... Les collèges et lycées encordés peuvent par ailleurs développer des partenariats dans le cadre d'autres dispositifs institutionnels portés par l'Education nationale, avec des actions complémentaires à celles de la Cordée, par exemple dans le cadre de la découverte des métiers.

- Chaque établissement encordé pourra présenter aux étudiants tuteurs les partenariats existants ou en projet avec des acteurs extérieurs à leur établissement. Ils sont en effet susceptibles de rencontrer ces partenaires et/ou d'avoir connaissance de leurs actions par les élèves qu'ils accompagnent. Le dialogue établi avec ces acteurs et les actions de coordination participeront à la cohérence de l'ensemble.
- Les tuteurs peuvent eux-mêmes être force de propositions en matière de partenariats et être sources de mise en relation ; l'écoute de ces suggestions contribuera à la motivation et à l'implication des étudiants.
- Une association peut être intégrée dans le projet présenté conjointement par la Tête de cordée et les établissements encordés dans le cadre de l'appel à projet piloté par les académies chaque année ; une partie du budget attribué par l'académie peut lui être affectée.
- Parmi les nombreuses associations animées par les étudiants au sein de leur établissement, certaines sont positionnées sur l'égalité des chances. Elles pourront utilement être impliquées dans la dynamique de la Cordée, y compris dans la démarche de promotion du dispositif et de recrutement des étudiants tuteurs.
- Le rôle du référent Cordée au sein de la Tête de cordée et de son homologue au sein des établissements encordés, qui doivent tous deux être bien identifiés par les étudiants tuteurs, est essentiel dans cette information et pour recueillir les éventuelles suggestions des étudiants tuteurs et/ou de leurs représentants.

3. Les diverses actions collectives et individuelles

Le programme d'actions d'une Cordée peut être défini selon 3 axes :

- L'accompagnement à l'orientation,
- L'ouverture sociale et culturelle,
- Le développement des compétences (psychosociales et académiques).

La DGESIP et la DGESCO ont invité les académies à structurer les documents diffusés pour leur appel à projet selon ces 3 axes. Le programme présenté par les partenaires de la Cordée pourrait être structuré de même.

- La réflexion conduite avec les étudiants tuteurs pour définir, compléter et présenter le programme de la Cordée peut également être structurée autour de ces 3 axes.

- Il importe de faire savoir aux étudiants tuteurs que chaque Cordée élabore son programme propre, dans le cadre défini par l'instruction interministérielle, en fonction des spécificités et des ambitions des établissements encordés et des Têtes de cordées. Ceci afin qu'ils connaissent ces axes structurants, qu'ils aient conscience des marges de manœuvre et pour les inviter à être force de propositions.

Le programme d'une Cordée est proposé dans le cadre des appels à projets (AAP) gérés par les académies. Les référents académiques peuvent être utilement consultés en amont de cette procédure. Par ailleurs, dans le cadre de ces AAP, les commissions académiques qui examinent les dossiers peuvent émettre des suggestions pour garantir la qualité des actions, par exemple concernant la fréquence des échanges entre les partenaires scolaires et universitaires de la Cordée, la diversité des activités proposés aux élèves...

- Les étudiants tuteurs n'ont pas vocation à être acteurs dans le cadre de cette procédure administrative. Il convient toutefois qu'ils sachent par quel processus interne à leur établissement ce programme est établi et dans quel cadre leur Cordée est validée, financée et contrôlée par l'administration.

Une courte intervention institutionnelle d'un représentant du rectorat (le référent académique Cordées de la réussite) et de la Préfecture/DREETS pourrait utilement être programmée en début d'année universitaire dans le cadre d'une session de formation/information des étudiants tuteurs. Lorsque l'établissement relève de la tutelle d'un autre ministère, un représentant du service déconcentré de ce ministère pourra être contacté (Ex. ARS pour les IFSI, DRAAF pour les écoles relevant du ministère en charge de l'agriculture...). Cela contribuera à la prise de conscience par les étudiants tuteurs de la valeur de la contribution qui est attendue d'eux.

4. Le contexte spécifique de la Cordée

4.1. La Tête de cordée

L'engagement d'un établissement d'enseignement supérieur dans le dispositif Cordées de la réussite, dont l'objectif est de lutter pour l'égalité des chances des élèves dans leur parcours d'orientation, n'est pas neutre.

- La participation active de l'établissement au dispositif Cordées de la réussite traduit une volonté de l'équipe de direction dans sa politique d'égalité des chances en matière de recrutement des futurs étudiants qu'il convient de présenter aux étudiants tuteurs (politique de recrutement des bacheliers ; prise en compte lors de l'examen des dossiers Parcoursup de la participation des candidats lycéens à une Cordée ; taux d'étudiants boursiers ; accompagnement des étudiants durant leur parcours...). Cette ambition peut également conduire l'établissement à sensibiliser et former ses étudiants à l'égalité des chances dans une logique citoyenne.

Les étudiants tuteurs seront les ambassadeurs de leur établissement dans le cadre de leurs interventions ; leur bonne information participera à leur motivation et à la promotion de leur établissement.

- L'intervention d'un membre de l'équipe de direction dans le cadre d'une session d'information ou de formation des tuteurs pourra donner du poids à ce positionnement de l'établissement et valoriser l'engagement des étudiants (concernant les modalités de valorisation, voir partie 4.1).
- L'engagement de l'établissement Tête de cordée dans le dispositif va contribuer à valoriser son image et sa marque. La promotion des formations proposées par l'établissement et la fierté d'appartenir à la communauté des étudiants de cet établissement sont légitimes. Il convient toutefois de rappeler aux tuteurs qu'une Cordée a notamment pour vocation la découverte de la diversité de l'enseignement supérieur. Le dispositif ne doit donc pas être utilisé pour développer des pratiques qui viseraient à opérer un prérecrutement auprès des lycéens.

42. Les établissements encordés

Les collèges et lycées partenaires présentent chacun des spécificités qui éclairent les orientations prises et les actions déployées dans le cadre de la Cordée. L'Education nationale fournit un grand nombre de données qui permettent de dresser le panorama de chaque établissement et développe des dispositifs divers en matière d'égalité des chances.

→ Il importe qu'en préalable aux 1^{ères} interventions des étudiants tuteurs auprès des élèves quelques éléments de contexte soient portés à leur connaissance (environnement social et géographique de l'établissement, éléments structurants du projet d'établissement, profil des élèves...).

Le référent de la Tête de Cordée s'attache à décrire les établissements scolaires et leurs élèves ainsi que ce qui a motivé le choix des activités qui ont été décidées en concertation avec ces EPLE. Les étudiants tuteurs expérimentés pourront être associés à ces décisions sur les activités. Cette présentation sur les EPLE et leurs élèves pourra être en partie assurée par l'établissement secondaire (le référent Cordées de l'EPLE et/ou un membre de l'équipe de direction), en lien avec le référent académique.

Cette information préalable aidera les tuteurs à ajuster leurs discours et leurs interventions.

43. Le programme d'actions de la Cordée

L'engagement des étudiants tuteurs s'inscrit dans un cadre institutionnel dont les principes ont été portés à leur connaissance et qui donnent du sens à leur contribution.

Ils vont participer, a minima durant une année scolaire, à des actions qui ont en grande partie été définies et validées dans le cadre de l'appel à projet académique annuel, donc à la fin de l'année précédente. D'autres pourront émerger au cours de l'année ou être envisagées pour l'année suivante. Un certain nombre d'actions sont reproduites chaque année (visite du campus par exemple, ateliers thématiques...) et peuvent donc être déjà connues des étudiants qui étaient déjà tuteurs, d'autres peuvent être nouvelles.

→ Donner de la visibilité sur le programme de l'année et les objectifs de fin d'année permet aux étudiants tuteurs de se projeter sur l'année et de visualiser le calendrier de leur engagement, notamment par rapport à leurs contraintes académiques (examens, stages...) et personnelles. Cette visibilité sera encore plus nécessaire pour les formations qui ont intégré les actions de la Cordée dans le cursus de leurs étudiants. Le rappel des actions conduites et des résultats observés les années précédentes permet de mettre en perspective la Cordée ; ceci peut être porté par les étudiants tuteurs déjà engagés, ils disposent d'une légitimité auprès de leurs pairs.

Une attention particulière pourra être apportée à la Semaine nationale des Cordées de la réussite (3^{ème} semaine de janvier), une opportunité pour mettre en lumière les actions développées et valoriser les acteurs des Cordées de la réussite. Chaque académie s'attache à fédérer les Cordées de son territoire pour coordonner les événements, valoriser les acteurs et amplifier les échos médiatiques. Parfois, le calendrier contraint de certaines formations ne leur permet de se mobiliser pleinement sur cette période (examens, stages...); elles pourront le faire dans le cadre de leurs propres événements de l'année, notamment lors d'activités qui se déroulent à l'extérieur des EPLE (visite d'une exposition, d'une entreprise, du campus...) propices à une valorisation en photos/vidéos.

→ Le programme d'actions de la Cordée a nécessairement fait l'objet d'une validation par le rectorat et la préfecture dans le cadre de l'appel à projet régional. Des marges de manœuvre peuvent néanmoins permettre des initiatives ; ces marges peuvent utilement être présentées pour favoriser les prises d'initiatives, les innovations et les suggestions de la part des étudiants tuteurs (création de nouveaux ateliers thématiques par exemple ; inscription à un concours d'éloquence...).



→ Les actions de communication internes et externes peuvent appeler un cadrage défini par l'établissement Tête de cordée et les EPLE encordés, en mobilisant les ressources des établissements mais également celles des étudiants tuteurs. L'utilisation du [logo officiel Cordées de la réussite](#) sera recommandée.

Module 2 : Le contexte dans lequel interviennent les étudiants tuteurs

1. Les inégalités

Relevant de la politique d'égalité des chances, les Cordées de la réussite visent à lutter contre des déterminismes.

→ Quelques constats, nationaux ou territoriaux, peuvent être présentés aux étudiants tuteurs, en particulier dans les 3 dimensions suivantes : sociales, géographiques, de genre.

L'EPLC encordé dispose de données sur les caractéristiques de l'établissement, son environnement et ses élèves qui permettent de contextualiser l'intervention des étudiants tuteurs.

Les étudiants tuteurs ont pu constater durant leur propre parcours d'orientation et celui des autres élèves le poids des déterminismes et les phénomènes d'autocensure. Sans faire de longs développements,

→ Quelques constats succincts et des illustrations pourront permettre d'aller au-delà de ce qui sera peut-être communément connu des étudiants.

→ Sans chercher l'exhaustivité, quelques dispositifs, choisis en fonction du contexte de la Cordée, mis en place en matière d'égalité des chances pourront également être rappelés (mesures pour les établissements relevant de la politique de la ville ou du plan ruralité ; internats d'excellence ; bourses sur critères sociaux ; frais d'inscription différenciés dans l'enseignement supérieur...).

Les référents académiques et les établissements encordés pourront être sollicités.

Ressources :

- L'INSEE propose diverses ressources, parmi lesquelles [une enquête sur les inégalités sociales dans l'enseignement scolaire](#).
- L'Institut des Politiques Publiques a publié en juillet 2023 [une note](#) suite à une étude sur l'autocensure constatée chez les lycéens candidats à l'accès à l'enseignement supérieur sur Parcoursup.
- Concernant les écarts d'orientation observés entre les élèves issues d'espaces ruraux et celles et ceux issues de zones urbaines : <http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/EB-Veille/Edubref-juin-2023.pdf>
- Concernant les inégalités de genre :
 - o <https://www.education.gouv.fr/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2023-357695>
 - o <https://eduscol.education.fr/2565/les-filles-faites-des-sciences>
 - o [Quiz égalité filles-garçons](#) : l'égalité entre les filles et les garçons, c'est la possibilité de choisir librement ses études et son métier. 20 questions sont proposées pour mesurer les avancées de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie privée ou professionnelle.
 - o [Textes de référence](#) : parce que l'égalité entre les filles et les garçons constitue une mission fondamentale du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, l'Onisep incarne son rôle d'informateur en accompagnant les membres de la communauté éducative et en les sensibilisant aux enjeux que soulève cette thématique.
 - o [Lexique de l'égalité](#) : La lutte contre les inégalités filles-garçons passe également par une maîtrise du vocabulaire de la thématique. Quelques définitions et exemples illustratifs afin d'outiller au mieux les équipes pédagogiques sur l'égalité.

- [Tous égaux devant les sciences ?](#) Conférence en ligne de Clémence Perronnet, sociologue, dans [Les Rendez-vous de l'orientation](#). Format d'une heure, proposé par l'Onisep.
- Diverses associations sont positionnées sur cet enjeu de genre et peuvent proposer des ressources et des interventions, notamment : [Elles bougent](#), [Capital Filles](#), [Femmes et sciences](#), [Femmes ingénieures](#) ...
- [La fresque de la diversité](#), créée par l'ESSEC et Belugames, constitue une modalité efficace pour sensibiliser les étudiants tuteurs. Il s'agit « *d'un outil de sensibilisation qui permet de susciter efficacement des prises de conscience et questionnements sur les enjeux de discriminations et d'inclusion au sein des organisations. Inspirée de la Fresque du Climat, elle prend la forme d'un atelier d'intelligence collective réunissant une dizaine de personnes et un animateur ou une animatrice.* »

2. Les évolutions récentes au collège et au lycée

Il s'agit avant tout que les étudiants tuteurs comprennent les parcours que suivent les élèves qu'ils vont accompagner et les choix qu'ils sont amenés à opérer durant leur scolarité dans le secondaire et lors de leur accès à l'enseignement supérieur. En tant qu'ancien collégiens et lycéens, les étudiants tuteurs peuvent légitimement considérer connaître le cadre dans lequel ils ont étudié. Toutefois, ce cadre a pu évoluer et leur statut de tuteur exige une posture et une relation autres que celle d'ancien élève.

L'enjeu n'est pas de faire des étudiants tuteurs des experts de l'éducation nationale et de fins connaisseurs des réformes récentes. En aucun cas ces étudiants ne sont appelés à se substituer aux enseignants et aux professionnels de l'orientation.

→ Quelques éléments peuvent donc utilement leur être rappelés parmi lesquels :

- [Un horaire est dédié à l'orientation au collège et au lycée](#)
- [Le nouveau lycée général et technologique](#)
- [La réforme de la voie professionnelle et l'objectif de revalorisation](#)

→ Les référents des EPLE pourront informer les étudiants tuteurs sur les compétences ciblées que les élèves tutorés doivent acquérir dans le cadre du programme scolaire afin d'éclairer les objectifs pédagogiques à atteindre dans le cadre des activités de la Cordée (Ex. savoir argumenter, développer esprit critique...)

3. Concernant la transition collège-lycée : le panorama de l'offre de formation locale

Les étudiants tuteurs ne sont pas tous originaires du territoire dans lequel ils interviennent. Par ailleurs, ceux qui y ont été scolarisés durant leurs études dans le secondaire n'ont pas nécessairement une connaissance précise de l'offre de formation locale.

→ Une présentation synthétique de cette offre de formation peut être utile. Les académies disposent de supports : les référents académiques pourront être sollicités.

Concernant la découverte des formations et des métiers, le site [« Je filme ma formation »](#) présente le concours qui permet de porter à la connaissance des élèves la diversité des formations.

4. Concernant l'accès à l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur présente une grande diversité. Les étudiants n'en ont nécessairement qu'une connaissance parcellaire. L'objectif n'est pas d'en faire des professionnels de l'orientation. Il convient toutefois qu'ils disposent de quelques prérequis concernant le parcours et les étapes que connaissent les élèves qu'ils accompagnent, en particulier les lycéens.

- La procédure d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup pourrait faire l'objet d'une présentation succincte. Même si les étudiants n'ont pas vocation à se substituer aux professionnels de l'orientation, il convient que les tuteurs qui interviendront auprès de lycéens de 1^{ère} ou de terminale connaissent quelques principes de base et disposent d'une information objective, au-delà de l'expérience personnelle qu'ils ont pu avoir lors de leur passage à l'enseignement supérieur.
- La plateforme [Parcoursup](#) propose un grand nombre d'informations accessibles sans disposer d'un compte, notamment des vidéos courtes et didactiques.
[Plusieurs vidéos](#) s'attachent par ailleurs à lutter contre les fausses informations.

- La procédure Parcoursup valorise les candidats lycéens ayant participé à une Cordée de la réussite en classe de 1^{ère} et/ou de Terminale.

Le dossier constitué par la plateforme Parcoursup pour chacun des élèves de terminale qui souhaite poursuivre ses études mentionne cette participation. Lorsque le lycéen complète son dossier, il lui est proposé que cette information figure dans le dossier qui sera transmis à chacune des formations pour lesquelles il va formuler des vœux.

Les formations d'enseignement supérieur peuvent, si elles le souhaitent, retenir cette caractéristique parmi les critères qu'elles utiliseront lors de l'examen et du classement des dossiers des candidats. Si une formation a fait ce choix, cette information figure sur la fiche d'information proposée par chacune des formations présentes sur Parcoursup, dans la rubrique « *Comprendre les critères d'analyse des candidatures* ».

Lors de la session 2022, [les 1ers résultats positifs](#) de ce dispositif ont pu être effectués.

Ces candidats sont donc invités à accepter que cette information soit portée à la connaissance des formations.

L'ONISEP dispose de nombreuses ressources, à destination des équipes éducatives et des élèves.

- Supports à destination des élèves d'une part et des équipes éducatives d'autre part :
<https://avenirs.onisep.fr/> et notamment <https://reso-avenirs.onisep.fr/> (banque de ressources en ligne, à mener en classe ou en autonomie).
- [Les Métiers en direct](#) : ce dispositif permet aux collégiens et aux lycéens d'échanger avec des professionnels sur leur parcours et leur métier. Ces rencontres en visioconférence donnent à voir des secteurs d'activité et des métiers variés.
- [Tous égaux devant les sciences ?](#) Conférence en ligne de Clémence Perronnet, dans [Les Rendez-vous de l'orientation](#), format d'une heure, proposé par l'Onisep.

- Les étudiants tuteurs peuvent le cas échéant faire appel à ces ressources, en complément des informations qui auront été proposées sur le même thème par les équipes éducatives des EPLE encordés en lien avec le référent Cordée de l'EPLE (professeurs principaux, professeurs, CPE, Psy-EN ...).

5. Les familles, leur influence dans l'orientation

Les élèves participants à une Cordée de la réussite sont en quasi-totalité des mineurs. Leur implication dans le dispositif exige donc un accord formel de leurs parents.

Les parents sont acteurs dans le parcours de leur enfant et ils peuvent eux aussi contribuer à des phénomènes d'autocensure et avoir une connaissance limitée de la diversité des formations, notamment dans l'enseignement supérieur.

- Les responsables d'une Cordée de la réussite s'attachent à informer et impliquer les parents des élèves, tant dans la phase d'information et de promotion du dispositif auprès des élèves, en associant les étudiants tuteurs (ex. Lors de la réunion parents/professeurs de rentrée) qu'au cours du programme d'activités (ex. visite de campus ; évènement durant la Semaine nationale des Cordées de la réussite en janvier...).
- Certaines Cordées organisent une séquence de présentation des étudiants tuteurs aux parents d'élèves, en particulier lorsqu'un tutorat individuel est mis en place. Les équipes de direction des EPLE et les référents qu'ils ont nommés sont des acteurs incontournables pour installer une relation de confiance entre la communauté éducative et les étudiants tuteurs.
Les responsables de la Cordée s'assurent que les étudiants tuteurs ont bien intégré cette dimension familiale.

Module 3 : La fonction de tuteur dans la Cordée

1. Le positionnement du tuteur

Pour mener à bien leur mission, les tuteurs doivent être outillés et accompagnés par la Tête de cordée pendant toute la durée de leur engagement pour :

→ Acquérir la bonne posture

L'étudiant tuteur doit s'inscrire dans une posture d'exigence bienveillante vis-à-vis de ses tutorés dont il a la responsabilité. Il n'est ni un professeur, ni un ami. Il ne doit pas perdre de vue l'objectif ultime de sa mission : témoigner de son parcours et nouer une relation de confiance avec l'élève, dans une logique de pair à pair, pour l'aider à construire progressivement un parcours choisi et ambitieux.

Il convient en particulier de formuler des règles claires, dans l'intérêt partagé des tuteurs et des tutorés : pas d'échanges d'adresses mèl personnelles et de numéros de téléphone, ni sur les réseaux sociaux pour éviter les sollicitations directes et les risques de cyber-harcèlement. Il est conseillé de créer une adresse générique, dont les tuteurs et le référent de la Tête de cordées sont membres. Une relation de confiance doit être créée afin qu'un tuteur sollicite l'avis du référent dès qu'il en ressent le besoin. Le référent Cordées de l'EPLÉ doit également pouvoir être informé et sollicité pour échanger en cas de difficultés (refus de travail d'un élève pour des séances de tutorat, absences répétées, comportements perturbants...).

Il apparaît nécessaire de baliser les limites du rôle du tuteur afin de le sécuriser quant aux attentes de la Tête de cordée, des établissements encordés et des élèves accompagnés. Les rôles respectifs du référent de la Tête de cordées et de l'établissement encordé doivent être explicités, en particulier dans leur fonction de soutien auprès des étudiants tuteurs. Il est également suggéré d'identifier les autres interlocuteurs dont la mission est d'accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation (professeurs principaux, psychologues de l'Éducation nationale, etc.).

Des mises en situation pourront être proposées afin que les tuteurs étudiants puissent identifier de manière pragmatique les limites de leur rôle.

Pour assurer la continuité de l'activité de la Cordée, une attention sera apportée au tuilage entre les tuteurs expérimentés qui mettent fin à leur contribution ou terminent leurs études et ceux qui débutent dans le dispositif. Cette relation de pair à pair est souvent très riche et efficace.

Suggestion d'animation : questionnement collectif autour de la mission d'un étudiant tuteur. Les éléments de réponse formulés par les participants génèrent des échanges ; l'animateur assure une régulation et apporte des repères et règles du jeu.

Un tuteur, c'est	Un tuteur, ce n'est pas
Un pair qui témoigne de son expérience récente de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante	Un ami
Un exemple	Un professeur
Un coach	Un psychologue de l'Éducation nationale en charge de l'orientation / un conseiller d'orientation
Une aide	Un modèle
Un interlocuteur	Un moralisateur
Un soutien	Un parent
Un coup de pouce	Un juge
Une oreille attentive	Un gourou
De l'engrais	...
...	...

Exemple d'atelier destiné à des tuteurs étudiants d'une grande école post CPGE : jeu de rôle dans le cadre d'un dialogue entre un/des lycéen(s) et un/des étudiants.

Question d'un élève : Est-ce facile de rentrer en classe préparatoire aux grandes écoles ? Vais-je être pris si je candidate sur Parcoursup ?

Éléments de réponses indicatifs : le tuteur témoigne de son expérience de manière factuelle (résultats scolaires au lycée, méthodes de travail, temps de travail personnel hebdomadaire, résultats d'admission, projet personnel, autres parcours d'étudiants dont il a été témoin, vie étudiante) sans jugement de valeur.

Pour les questions précises sur la procédure Parcoursup, le tuteur invitera l'élève à :

- se rendre sur la plateforme pour consulter la fiche de la formation visée et éventuellement contacter le responsable pédagogique ou des étudiants,
- échanger avec son professeur principal ou le psychologue de l'Éducation nationale en charge de l'orientation.

→ Animer et gérer un élève ou un groupe d'élèves

Les étudiants tuteurs doivent être outillés pour animer les ateliers programmés ou effectuer un accompagnement individuel. L'enjeu est de poser et partager un cadre, et de doter les tuteurs d'outils d'animation. Une intervention d'un responsable ou d'un enseignant de l'EPLÉ peut être jugée nécessaire.

Suggestion d'animation : études de cas et simulations. Exemples : comment réagissez-vous si un élève parle trop peu/trop souvent au sein du groupe ? Un élève est systématiquement en retard aux ateliers organisés par la Cordée ? Comment réagir si un atelier ne plaît pas aux élèves ? Quelle attitude avoir si un élève utilise son portable ou garde ses écouteurs durant les séances...

→ **Découvrir des méthodes d'animation innovantes**

Les activités pédagogiques proposées sont fondées sur des méthodes d'animation actives, ludiques et participatives. Il est important d'en partager certaines avec les tuteurs ; les participants déjà expérimentés sont souvent force de propositions.

Suggestion d'animation : tester différentes méthodes d'animation de débats et de distribution de la parole (rivière du doute, boule de neige, bâton de parole...) et/ou intervention d'anciens tuteurs.

→ **Mieux comprendre les enjeux de l'égalité des chances**

Pour remettre du sens et développer leur conscience sociale, il est intéressant d'accompagner les tuteurs à prendre de la hauteur sur leur mission et comprendre comment celle-ci s'inscrit dans un écosystème d'acteurs plus large.

Suggestion d'animation : intervention d'un représentant de l'éducation nationale, témoignage d'anciens tutorés, de professionnels du recrutement...

L'académie de Toulouse partage un support qui a été développé à l'attention des étudiants tuteurs.

Echanges

Quelques questions support :

- Qu'est-ce qui vous motive à être tuteur ?
- Quelle attitude avez-vous retenue d'une personne qui vous a aidé quand vous étiez jeune ?
- Qu'est-ce qui vous a surpris dans l'enseignement supérieur ?

Conseil 1 : Créer une relation de confiance

Le rôle du tuteur : témoigner de votre parcours et nouer une relation privilégiée avec l'élève de pair à pair pour l'aider à construire progressivement un parcours choisi et ambitieux / Comment faire ? Quelques pistes :

- ✓ Ayez une attitude ouverte (regarder dans les yeux, sourire, être chaleureux) et allez vers le tuteur (briser la glace - se présenter : présentation croisée, etc.), posez des questions, demandez des retours
- ✓ Montrez que vous écoutez (signes de tête d'approbation, relance, etc.) et reformulez ce qui est dit par l'élève pour vous assurer que vous avez compris : « *j'ai entendu dans ce que tu m'as dit que ...* »
- ✓ Evitez si possible les jugements, abordez avec bienveillance les échanges avec le tuteur afin de créer une relation de confiance en valorisant ses réussites et en le soutenant en cas de difficultés
- ✓ Soyez audible (volume sonore, vitesse de parole), correct (pas de retard, pas de téléphone durant votre intervention) et fiable (être présent aux actions et prévenir en cas d'empêchement)
- ✓ Restez accessible dans votre vocabulaire (pas de jargon) et votre attitude (pas de frime)

Conseil 2 : Connaître les limites de son rôle

- ✓ Chaque élève a une histoire singulière, des capacités qui lui sont propres, etc. Faites attention à ne pas comparer vos parcours.
- ✓ Vous pouvez lui parler de votre expérience pour l'inspirer, tout en n'oubliant pas de rester centré sur les problématiques de l'élève.
- ✓ Durant votre témoignage, plutôt que de présenter votre ressenti (« *c'était difficile* », « *c'était facile* »...), pensez à être descriptif et factuel, racontez votre quotidien d'études (« *je me levais à telle heure...* », « *ma journée type ressemblait à...* », « *j'organisais mes révisions par le biais de...* »)
- ✓ Distinguez les informations validées, les données objectives (statistiques notamment) et votre témoignage et donnez les conditions de validité de votre réponse : « *c'est ce qui s'est passé l'an dernier* »
- ✓ Passez le relais : vous n'êtes ni psychologue spécialiste de l'orientation, ni enseignant / Appuyez vous sur l'établissement scolaire encadré et votre tête de cordée

Quelques relais en établissement scolaire encordé

Personnel de l'établissement	Rôle
Référent cordée dans l'établissement scolaire	A la charge de la supervision des tutorats , de la coordination avec l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire et fait le lien avec la tête de cordée.
Professeur principal	Enseignant nommé avec une double mission , d'une part, le suivi des acquis, de l'évaluation et l'accompagnement des élèves (implication dans la vie de classe et de l'établissement et accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers) et d'autre part, l' orientation en coordonnant pour chacun de ses élèves l' information et la préparation progressive du choix d'orientation avec le psychologue de l'Éducation nationale ainsi qu'en contribuant à la mise en œuvre des procédures d'orientation et d'affectation .
Psychologue de l'Éducation nationale spécialité "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle" (ex conseiller d'orientation)	Accompagne les élèves et les étudiants dans l'élaboration progressive de leur projet d'orientation . En lien avec les équipes éducatives, il participe à la conception et à la mise en œuvre d'actions permettant l' appropriation d'informations sur les formations et les métiers et l'évolution de leurs représentations . Il porte une attention particulière aux élèves en difficulté , en situation de handicap ou donnant des signes de souffrance psychologique ainsi qu'à la prévention et à la remédiation du décrochage scolaire . Il exerce ses fonctions dans les établissements scolaires ainsi qu'au centre d'information et d'orientation (CIO) où il reçoit les élèves et leur famille ainsi que les adultes.
Conseiller principal d'éducation	Est chargé du bon déroulement de la vie scolaire et contribue à placer les élèves dans les meilleures conditions d'apprentissage.
Assistant de service social	Aide les élèves à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne, que le problème soit scolaire ou non.
Médecin scolaire	Chargé des actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé notamment à l'accueil et l' accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques liés notamment à sa santé physique ou psychique . A noter la présence d' infirmier dans les établissements scolaires.
Chef d'établissement	Dirige l'établissement. Il a autorité sur tous les personnels et veille au bon déroulement des enseignements, de l' orientation et du contrôle de connaissances des élèves.

Webinaire tuteurs cordées académie de Toulouse

81

Rôle du tuteur - A retenir

- Votre mission en tant que tuteur : **témoigner de votre parcours et nouer une relation privilégiée** avec l'élève de pair à pair pour l'aider à construire progressivement un parcours choisi et ambitieux.
- En tant que soutien et repère, vous faites preuve de disponibilité bienveillante, d'écoute et de fiabilité.
- Vous n'êtes ni un spécialiste de l'orientation, ni un professeur, ni un ami et vous savez passer le relai à d'autres professionnels.

Webinaire tuteurs cordées académie de Toulouse

82

2. Les valeurs de la République, notamment les principes et les règles concernant la laïcité dans le second degré et le principe de neutralité

L'École a pour mission de transmettre aux élèves les principes et les valeurs de la République. Elle mobilise pour cela l'ensemble des personnels, des temps scolaires et des activités éducatives. La laïcité est une dimension essentielle de la République en ce qu'elle garantit la liberté, l'égalité et la fraternité. Ce principe de laïcité permet aux établissements scolaires publics de rester à l'abri de tout prosélytisme pour assurer aux élèves la liberté de conscience, les mêmes droits pour tous et le respect mutuel.

- Une Cordée de la réussite est mise en œuvre par un EPLE dans le cadre de son projet d'établissement ; à ce titre, toutes les activités liées à la Cordée sont soumises aux mêmes règles que celles qui s'appliquent dans l'établissement, rappelées dans son règlement intérieur, notamment en matière de neutralité et de laïcité.
- La charte de la laïcité à l'école s'ils ne la connaissent pas, peut faire l'objet d'un commentaire.
- La charte des Cordées de la réussite peut utilement être diffusée et les articles qui concernent plus particulièrement les étudiants tuteurs peuvent faire l'objet d'une présentation.
Dans les établissements d'enseignement supérieur, contrairement à l'enseignement secondaire, le principe de neutralité religieuse ne s'applique pas aux étudiants.

Certaines Cordées ont élaboré une charte de « bonne conduite » entre l'étudiant tuteur et son établissement. Un tel dispositif a été mis en place dans l'académie de Nancy-Metz par la Cordée ARTEL. Cette charte est proposée ci-dessous.

Logo université	Logo national cordée
<p>Charte de l'étudiant intervenant de la cordée ARTEM Année scolaire XXXX / XXXX</p>	
<p>Textes de référence :</p> <p>Code de l'éducation dont article L. 141-5-1 ; code général de la fonction publique dont article L 121-2 ; jurisprudence du 23 juillet 2019 Cour administrative d'appel de Lyon, n° 17LY04351 ; règlements intérieurs des établissements scolaires concernés ; charte de la laïcité ; étude du Conseil d'Etat du 19 décembre 2014 sur l'application du principe de neutralité.</p> <p>Dans le cadre de la cordée ARTEM, vous serez amené à intervenir, sous la responsabilité pédagogique des enseignants, auprès des élèves des collèges ou lycées encordés. La nature de ces interventions est variée : animation d'atelier, aide méthodologique, aide aux devoirs, tutorat d'élève ou de groupe d'élèves... Au regard de la jurisprudence, ces activités sont assimilables à celles d'un enseignant et par conséquent soumises au respect des principes fondamentaux du service public ainsi que des dispositions particulières fixées par le règlement intérieur des établissements.</p> <p>Dans ce cadre, en votre qualité d'étudiant intervenant dans le cadre des Cordées de la réussite, vous vous engagez à respecter les principes de neutralité, de laïcité et de savoir-être indispensables dans les activités proposées, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de manifester toute appartenance ou croyance religieuse notamment par le port ou signes ou tenues religieuses à l'intérieur des établissements scolaires et lors des activités pédagogiques (sorties, voyages...) en lien avec la cordée ; - Obligation de neutralité qui interdit tout prosélytisme religieux ou propagande politique, philosophique ou commerciale ; - Tenue vestimentaire et langage en adéquation avec les activités proposées et le public concerné <p>En outre, le chef d'établissement peut au cas par cas prendre les mesures nécessaires liées à l'ordre public et au bon fonctionnement du service.</p> <p>Les intervenants étudiants concourent à l'éducation des élèves qui leurs sont confiés et participent à la construction de leur parcours scolaire, citoyen et d'orientation.</p>	
L'étudiant / l'étudiante	La tête de cordée
Copie en 3 exemplaires dont un sera transmis à ou aux établissements scolaires concernés.	

3. Les règles juridiques relatives à l'encadrement de mineurs, la gestion des déplacements et des sorties

→ Quelques règles sur le cadre dans lequel les étudiants tuteurs interviennent méritent de leur être communiquées. Les référents académiques pourront être consultés et sollicités.

Les étudiants tuteurs sont placés sous la responsabilité des établissements dans lesquels ils sont inscrits. Ceux-ci sont invités à définir les modalités selon lesquelles ils s'assurent de l'honorabilité de ces étudiants appelés à intervenir auprès de collégiens et/ou de lycéens.

Honorabilité

Pour protéger les mineurs de personnes potentiellement dangereuses, il s'agit de s'assurer de l'honorabilité de celles et ceux qui exercent une activité au contact habituel d'enfants. Les responsables des Cordées peuvent contrôler les antécédents judiciaires des personnes encadrant des mineurs, à titre professionnel ou bénévole.

Le Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIIAIS) recense les personnes condamnées pour :

- agression sexuelle, en particulier sur des mineurs ;
- atteinte grave aux personnes.

Le FIIAIS [peut être consulté](#) par des agents habilités de diverses administrations : protection judiciaire de la jeunesse, éducation nationale et jeunesse, sports, enseignement supérieur, agences régionales de santé. Les collectivités territoriales y ont aussi accès par l'intermédiaire du préfet.

Inversement, il convient de rappeler aux étudiants tuteurs que face à des situations délicates (comportements agressifs, perturbateurs, etc. des élèves tutorés) ils peuvent se tourner vers le référent Cordée de l'établissement encordé et/ou demander la médiation du référent de la Tête de cordée.

Sorties et voyages scolaires

Une Cordée de la réussite est mise en œuvre par un EPLE dans le cadre de son projet d'établissement ; les sorties et voyages organisés au titre de la Cordée obéissent aux mêmes principes d'organisation que ceux qui régissent les sorties et voyages scolaires dans le second degré.

Texte de référence : Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C>
et <https://www.ih2ef.gouv.fr/sorties-et-voyages-collectifs-deleves>

Module 4 : La valorisation de l'engagement des étudiants tuteurs et des compétences acquises

1. La valorisation par l'établissement de l'engagement de ses étudiants tuteurs

Les modalités de validation sont définies par chacun des établissements Têtes de cordées ; elles traduisent l'ambition de l'établissement en matière d'égalité des chances.

Les modalités peuvent être diverses :

- L'obtention d'unité d'enseignement éventuellement dédiée à l'engagement,
- L'attribution de crédits ECTS additionnels,
- La dispense totale ou partielle de stage ou d'enseignement,
- L'attribution de points « bonus » dans la moyenne générale,
- La délivrance d'une attestation d'engagement, d'une certification de compétences ou d'un open badge,
- L'inscription de l'expérience au supplément au diplôme spécifiant la mission ainsi que les compétences acquises,
- L'équivalence d'un mois ou plus d'expérience professionnelle,
- La validation d'un engagement associatif obligatoire au sein même de la formation par l'attribution de crédits,
- ...

Le [texte de référence](#) qui traduit la volonté du ministère en charge de l'enseignement supérieur d'encourager et de soutenir l'engagement étudiant pourra utilement être consulté par les référents des Têtes de cordées.

Pour mémoire, les financements attribués par les académies aux établissements Têtes de cordées ne peuvent être utilisés pour rémunérer les étudiants tuteurs. [La circulaire du MESR du 11 avril 2023](#) définit les règles concernant l'utilisation de cette subvention.

→ Il convient que l'établissement Tête de cordée formalise le cadre et les modalités de valorisation de l'engagement des tuteurs et de présenter ce dispositif aux étudiants dès la phase d'information et de recrutement en début d'année. Les étudiants étant fortement sollicités par diverses activités extra académiques (associatives notamment), cette communication contribuera à l'attractivité de la fonction de tuteur au sein de la Cordées de la réussite.

Chaque établissement Tête de cordée définira le degré de formalisation de l'engagement respectif de l'étudiant tuteur et de l'institution (certaines formations ont intégré dans leur maquette l'implication dans leur Cordée).

2. La valorisation des compétences acquises par les étudiants tuteurs

Si les Cordées de la réussite sont avant tout destinées à accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation, les étudiants tuteurs sont également des bénéficiaires de ce dispositif.

→ Ils acquièrent en effet des compétences qu'il convient de valoriser dans leur parcours académique et dans leur future insertion professionnelle.

Parmi les compétences développées, la capacité d'adaptation à des contextes et des publics variés et les capacités pédagogiques peuvent notamment être identifiées. Les étudiants tuteurs doivent en effet

adapter leur discours à un jeune public, stimuler la curiosité et les échanges avec les tutorés, s'adapter aux différentes activités, évaluer en permanence les besoins de chaque élève pour adapter la pédagogie de l'activité. Par ailleurs, ils développent leur compétence en organisation pour gérer les activités.

Cet accompagnement par l'établissement doit permettre aux étudiants d'identifier et décrire leurs expériences d'engagement afin de mettre en valeur les compétences développées, notamment dans leur CV et sur leurs pages personnelles sur les réseaux sociaux.

Cette dimension mérite d'être mise en exergue dans le cadre de la promotion du dispositif Cordées de la réussite et du recrutement des étudiants tuteurs. Il apparaît que nombre d'étudiants tuteurs n'intègrent pas suffisamment ces acquis ; l'accompagnement par leur établissement, notamment à l'issue d'une année d'engagement, les aidera à formaliser et formuler l'expérience acquise et les compétences développées.

La Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CTI), la Commission des titres d'ingénieur (CTI) et le Bureau national des élèves-ingénieurs (BNEI) ont produit en 2020 [Un guide pratique "Valorisation de l'engagement étudiant. Quel dispositif mettre en place ?](#) » qui pourra utilement être consulté. Il propose des pistes opérationnelles et référence des mesures prises par diverses écoles d'ingénieurs.

Le collectif d'associations étudiantes Animafac propose [un outil pour identifier et valoriser les compétences acquises au cours d'un engagement](#). Il pourra être porté à la connaissance des étudiants tuteurs, voire intégré au dispositif de valorisation mis en place par l'établissement.

3. Le dispositif de suivi et de soutien des étudiants tuteurs

L'intervention des étudiants tuteurs auprès des élèves bénéficiaires de la Cordée est placée sous la responsabilité de l'établissement d'enseignement supérieur Tête de cordée. Quel que soit le degré de formalisation du processus de recrutement et de formation des tuteurs, il importe que l'établissement dont relèvent ces étudiants assure un suivi, un soutien et une évaluation de leurs actions et des activités développées par la Tête de cordée avec les établissements encordés.

→ Le dispositif arrêté par la Tête de cordée pourra déployer diverses mesures adaptées au contexte propre à la Cordée, parmi lesquelles :

- un espace collaboratif pour permettre les échanges au sein de la communauté des étudiants tuteurs, dans une logique de pair-à-pair,
- un espace numérique d'information et d'animation de cette communauté d'étudiants, placé sous la responsabilité du référent Cordées de l'établissement Tête de cordée,
- un carnet de bord des actions conduites par l'étudiant tuteur et un support pour formaliser le bilan annuel de chaque tuteur. Cette traçabilité sera utile pour l'établissement et pour chaque étudiant, notamment pour identifier et valoriser les compétences qu'il aura acquises.

Ce support sera également exploitable par les établissements qui auront mis en place un dispositif de valorisation de l'engagement étudiant, qui exige une certaine formalisation.

- les modalités de contribution des étudiants tuteurs aux points d'étapes organisés entre la Tête de cordée et les EPLE encordés, dans le cadre de la comitologie arrêtée par les parties prenantes et sous la responsabilité des référents Cordées de chacune d'entre elles,
- la participation des étudiants tuteurs -ou leurs représentants s'ils sont nombreux ou structurés en association- au bilan annuel effectué par la Tête de cordée, en lien étroit avec les établissements

encordés, notamment dans la perspective du bilan quantitatif et qualitatif exigé par l'académie dans le cadre de la subvention versée chaque année,

- ...

→ Le dispositif d'encadrement des étudiants tuteurs mis en place par la Tête de cordée pourra utilement être communiqué aux établissements scolaires encordés. Ces derniers sont effectivement légitimement intéressés par toute information qui concerne les étudiants qui sont amenés à intervenir auprès de leurs élèves, que ce soit au sein de leur établissement scolaire ou dans le cadre d'activités organisées dans des lieux extérieurs à ces établissements.

Le dispositif de reporting de la Tête de cordée vers les EPLE encordés pourra être porté à la connaissance des étudiants tuteurs (comité de pilotage/de coordination...).

Lors des réunions organisées en début d'année avec les étudiants tuteurs, la participation de représentants des EPLE (membre de l'équipe de direction, référent Cordée de la réussite) permettra une connaissance mutuelle entre les acteurs et contribuera à instaurer un climat de confiance.

Ressources : des Têtes de cordées et des académies partagent leurs expériences et leurs pratiques. Parmi celles-ci :

- [La vidéo de l'académie de Reims](#) sur la formation effectuée par des tuteurs expérimentés
- Les 3 vidéos de Centrale Marseille avec des témoignages de tuteurs (3 épisodes) :
 - o https://www.youtube.com/watch?v=-18V_bsdgok
 - o <https://www.youtube.com/watch?v=mJLZf55w5yE>
 - o <https://www.youtube.com/watch?v=2AtBS302P9s>

[Le MOOC](#) conçu par le MESR pour les étudiants qui exercent un tutorat auprès d'autres étudiants est très apprécié par ses utilisateurs ; certaines Têtes de cordées invitent leurs tuteurs qui interviennent dans une Cordée à le suivre car il leur fournit des clés qui se révèlent également utiles dans le contexte des Cordées de la réussite.

D'autres vidéos et supports pourront utilement être partagées sur les réseaux sociaux (cf. la [page LinkedIn dédiée aux Cordées de la réussite](#), en mentionnant le hashtag #lescordéesdelaréussite).



Contact :

Adresse générique partagée par la DGESIP (ministère en charge de l'enseignement supérieur) et la DGESCO (ministère en charge de l'éducation nationale) : cordeesdelareussite@education.gouv.fr

DGESIP :

bertand.riffiod@enseignementsup.gouv.fr

secretariat.moss@enseignementsup.gouv.fr

DGESCO : fabienne.lesire@education.gouv.fr